



Communiqué

le 24/02/2015

Déclaration liminaire

Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours

du 17 février 2015

Ministère de l'Intérieur – Place Beauvau, Paris

« Seul le prononcé fait foi »

Monsieur le Président,
Monsieur le représentant du Ministre,
Monsieur le Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,
Madame la Sénatrice,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

C'est la première Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS) de l'année 2015, c'est aussi celle qui intervient immédiatement après les élections professionnelles dans la Fonction publique.

L'irréfragabilité accordée aux organisations syndicales "historiques" a été supprimée par les accords de Bercy de 2008 et confirmée par les textes de 2010.

Aucun des gouvernements successifs ne les a remis en cause, ce sont donc, les suffrages exprimés et les sièges obtenus dans les Conseils Supérieurs des trois versants de la Fonction Publique qui déterminent désormais la représentativité nationale des formations syndicales.

C'est ainsi et dans ce contexte que le SNSPP-PATS-FO a pris ses responsabilités pour garder sa liberté. Malgré de fortes turbulences internes, des trahisons et autres actions malveillantes, le SNSPP-PATS-FO a obtenu le plus grand nombre de sièges au sein des Comités Techniques des Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) de France.

Il est ainsi bien présent et totalement représentatif dans le monde des SDIS de France en particulier, et de la Sécurité Civile en général.

Avec Force Ouvrière, il est troisième syndicat de France au sein de la Fonction Publique territoriale entre autre.

Je tiens à le redire ici, en nous défendant pour garder notre liberté, nous avons respecté les textes, nous avons pris nos responsabilités et nous entendons continuer à les assumer avec autant de passion, de sérieux, de technicité et de pragmatisme que par le passé mais encore plus fortement car plus représentatif et plus soutenu au sein du paysage syndical national que nous le ferons.

S'agissant de la CNSIS, nous nous interrogeons sur son fonctionnement qui ne convient pas vraiment tel qu'il est depuis sa création. Fervent défenseur lors de sa création, nous avons cru pouvoir y trouver un lieu de débat certes mais aussi un lieu où nous pouvons travailler les dossiers techniquement en amont avec les élus, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) et ses membres. Force est de constater que trop peu de dossiers ont été travaillés en amont et que le « parlement » des services incendie et de secours n'a pas apporté l'efficacité escomptée notamment sur l'harmonisation de l'application des textes visés en CNSIS dont ceux de la réforme de la filière dans les SDIS de France.

Cette instance ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement où les consultations électroniques deviendront légions, nous privant tous, des nécessaires échanges avant que les avis ne soient trop rapidement donnés.

La dernière consultation sur les métropoles méritait un vrai débat, ne serait-ce que pour apporter plus de clarté au sujet de la nouvelle organisation territoriale qui se profile dans notre pays et qui va de fait impacter les SDIS.

En effet, nous nous interrogeons sur le devenir des Etats-Majors Interministériels de Zone de défense (EMIZ) et des sapeurs pompiers qui les servent tout comme ceux détachés ou mis à dispositions dans les services de l'état notamment les conditions de logements, de compte épargne-temps etc...

Pour en revenir aux EMIZ, quel va être leur devenir ? Sont ils appelés à disparaître ? Au profit de qui ? de quoi ? Comment ? Ou au contraire vont-ils être élargis au proratas du nombre de régions ? Les effectifs seront-ils les mêmes ? La DGSCGC gardera-t-elle toujours la compétence ? Si non, qui ? La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) ? Les Sapeurs-Pompiers en assureront-ils encore la direction ? Voilà une nouvelle fois c'est en ce lieu que nous devrions avoir ces débats sans attendre. Le manque d'anticipation et la précipitation ne pourront qu'être nuisible à la qualité attendu sur le terrain pour le plus grand bien de nos concitoyens.

S'agissant des dossiers comme la clause de revoyure nous sommes consternés de constater qu'il va falloir une année de plus avant de voir gommer les scories identifiées et soulevées par nos organisations avant même la sortie des textes de cette refonte de la filière.

Cette réforme que nous avons voulue et que nous continuons à qualifier de bonne réforme si elle était appliquée comme elle a été négociée avec le gouvernement et les élus. Nous avons bien compris que la réforme adoptée unanimement par les élus et les organisations syndicales lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) en 2009 au vu de son coût d'environ 80M € ne verrait pas le jour.

Nous avons été les artisans de cette Dynamique des Acteurs de la Sécurité Civile (DASC) parce que nous étions conscients qu'il fallait apporter des changements aux textes de 2001 devenus obsolètes.

En acceptant, en continuant et en défendant cette réforme de 2012 qui tout compris, coûte autour de 20 M€ Glissement Vieillesse Technicité (GVT) compris, nous avons fait preuve de sérieux, de courage aussi pour ne pas tomber dans le piège du toujours plus et des démagogues, laissant croire aux plus fragiles, en ces temps de crise, que les SDIS ne pouvaient pas être atteints.

Un autre sujet d'actualité qui fait le buzz comme on dit maintenant, trop de jeunes titulaires de l'examen professionnel de sapeur-pompier de deuxième classe catégorie « C » sont sur le carreau sans emploi. Posons nous la question ici en CNSIS et apportons une réponse précise à tous ces jeunes souvent pompiers volontaires et utilisés en gardes postées comme moyens d'appoint à qui on laisse trop souvent croire en une issue à la hauteur de leurs espoirs de devenir pompiers professionnels.

Pour en terminer, je veux vous alerter une nouvelle fois sur le dossier du secours en mer et de la bande des 300 mètres. Dossier où malgré ma demande, nous n'avons pas été invités à participer. Des protocoles d'intervention réalisés par le Préfet maritime sont en cours de signature notamment en zone ouest. Ces protocoles suppriment en ne faisant pas état de la possibilité d'engagement des moyens nationaux tels que les hélicoptères de la sécurité civile dans le cadre des départs réflexes par les autorités locales et les Centres de Traitement de l'Alerte et les Centres Opérationnels Départementaux d'Incendie et de SecoursCTA/ CODIS, ignorant de la sorte le prompt secours. Si cela se confirme ce sera extrêmement risqué et privera les maires des villes côtières de pouvoir exercer sans délai leur pouvoir de police.

De plus on voit apparaitre un nouveau numéro de tel d'appel des secours en mer, le 116, on ne fait que rajouter de la confusion, pourtant l'Europe en imposant le 112 avait pour ambition un numéro unique d'appel des secours. Le 18, le 112, le 15, le 17, le 114, le 116 etc..ces numéros ne vont pas vers une simplification pour l'usager en détresse. Je crains même le pire, on peut s'attendre prochainement à avoir un numéro pour le secours en montagne, un autre pour les feux ou les incendies, un autre pour le secours routier avec l'apparition des eCall prôné par le lobby automobile. Ne marche-t-on pas sur la tête ?

C'est bien en ces qualités d'élus, de représentants des personnels, de partenaires sociaux, de citoyens et contribuables aussi que nous agissons au SNSPP-PATS-FO. Simplement pour défendre techniquement notre métier, le service public et ses serviteurs. C'est en responsabilité que nous poursuivons les travaux et engageons toutes les actions utiles à préserver notre modèle de sécurité civile sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie.

Patrice BEUNARD/
Pour le SNSPP-PATS-FO